

DECISION n° 2023-85

7.5 Subventions

**Dispositif Haute-Savoie Rénovation énergétique : aide à la rénovation
énergétique**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-9,
Vu la délibération n° 20200708_cc_adm57, en date du 8 juillet 2020, relative au procès-verbal d'élection
du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau,
Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020,
modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant
délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment décider
de l'attribution des subventions aux particuliers accordées dans le cadre de dispositifs mis en place par
la collectivité dans le respect des enveloppes budgétaires votées annuellement,
Vu l'arrêté n° 2020-341, en date du 18 septembre 2020, de délégation de fonctions et de signature
accordée par le Président à Mme Vincent, 2^{ème} Vice-Présidente,*

DECIDE

Article 1 : d'approuver le versement de la subvention pour l'aide à la rénovation énergétique d'un
montant de 1 500 € à Madame [REDACTED] comme suit :

Demandeur :	Type de travaux	Montant subventionnable plafonné	Montant de la participation de la CCG	Montant total de la subvention
[REDACTED]	Pompe à chaleur	18 400 €	1 000 € maison individuelle + Prime de 500 € Enr	1 500 €

Article 2 : de signer tout document s'y rapportant.

Article 3 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2023 – chapitre
20422.

Archamps, le 11 septembre 2023
Pour le Président et par délégation,
La 2^{ème} Vice-Présidente,
Carole VINCENT

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision.



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage, sa publication ou sa notification.